



Direction des Services du Cabinet

Tarbes, le 26 juillet 2016

Pôle communication
interministérielle

Sécurisation de la ville de Lourdes et des Sanctuaires

La sécurisation de la ville de Lourdes et du site des Sanctuaires sont une préoccupation constante des services de l'État en lien avec les élus de la Ville de Lourdes et la direction des Sanctuaires.

C'est dans un esprit de co-production de sécurité et en coopération étroite avec les élus et les autorités religieuses que, le 18 juillet 2016, dès le lendemain des attentats de Nice, Béatrice LAGARDE, préfète, a organisé une réunion en préfecture avec la mairie et les Sanctuaires pour augmenter le niveau de sécurité particulièrement autour des grands événements du mois d'août devant se dérouler dans la Cité Mariale.

Il est à noter l'extrême ouverture de la municipalité lourdaise et des responsables des Sanctuaires sur la nécessité d'accroître la sécurité des sites religieux fortement fréquentés.

Outre les préconisations formulées auprès de la ville de Lourdes et des Sanctuaires, (gestion des flux piétons, gestion de la circulation automobile autour des Sanctuaires, réduction des accès aux Sanctuaires, mise en place de filtrages, recrutement d'agents de sécurité privée...), un dispositif reposant sur les forces de sécurité intérieures a été organisé, basé sur le socle suivant :

Sécurité publique :

Les policiers du commissariat de Lourdes seront renforcés :

- par des effectifs du commissariat de Tarbes ;
- par des équipes de sécurité publiques affectées par l'échelon zonal :
 - * un équipage cynophile ;
 - * 2 équipes BAC ;
 - * 2 formations motocyclistes urbaines.
 - * Une équipe de démineurs

Le renfort de 3 unités de forces mobiles ont également été sollicités dans le cadre de la prévention de la commission d'attentats.

Les forces armées :

Un concours de forces militaires a été demandé, une Proterre, soit 31 militaires dont il a été précisé par l'échelon zonal qu'ils seraient prélevés sur les dispositifs Sentinelles en place dans les départements limitrophes.

Services de secours :

Le SDIS reconduira le dispositif mis en œuvre pour le PMI : renfort des centres de secours de Lourdes et alentours et sollicitation d'un renfort zonal.

Un Poste de Commandement Opérationnel sera activé, en fonction du programme des divers pèlerinages.

Au vu des actes commis hier à Saint-Etienne de Rouvray, le renforcement des mesures de sécurité des sites sera mis en place de façon rapide.